

(AES). Il s'est souvent frotté au conseil de l'Ordre des vétérinaires, aidant notamment le vétérinaire espagnol Erneta à s'inscrire à l'Ordre national des vétérinaires. Audace démontrera avec les éleveurs, constats d'huissier à l'appui, que nombreux sont les praticiens français qui délivrent des médicaments sans ordonnance ! Il a aidé les éleveurs bretons à triompher du Canard enchaîné qui les avait salis, toujours à propos de ces médicaments espagnols. Parallèlement, il résout de sérieux conflits privés opposant des éleveurs basques à l'administration notamment en obtenant pour le gac Lagunarte la possibilité d'échapper à une sérieuse amende et d'être autorisé à vendre du lait en Espagne. Ce sont des relations d'extrême confiance et une réelle amitié qui naissent entre lui et les éleveurs. Une assemblée générale d'Audace a même lieu exceptionnellement en pays basque en 2005. Tout paraît simple pour les producteurs qui ont trouvé leur sauveur qui, de plus, ne leur demande rien d'autre que de bien vouloir participer au coût réel de ses travaux. Ensuite, vient le décret « scélérat » de 2005 qui verrouille tout. Seuls les grossistes exploitants peuvent alors importer sur le territoire national. Or ceux-ci, liés aux fabricants ou fabricants eux-mêmes, n'ont bien évidemment aucun intérêt à le faire ! A ce moment le président d'Audace prévient : il n'y a plus de vide juridique protecteur. Audace poursuit ses combats devant le Conseil d'Etat et la Commission européenne avec des résultats qui tardent à venir alors que la directive de 2001 sur le médicament vétérinaire assure formellement l'harmonisation. Cette bataille devant toutes ces administrations et juridictions s'avère longue et s'opère dans l'adversité en raison des enjeux financiers énormes. **Il est estimé que les laboratoires se mettent dans la poche un différentiel de prix qui représente 600 millions d'euros des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires du marché français.**

Exemple de prix : Enrofloxacin, 18 euros le litre en Espagne contre 225 en France, la Finadyne, 75 euros les 100 ml en France contre 42 les 250 ml en Espagne, le Tylan 200, 16 euros contre 60 euros, etc. Les éleveurs, notamment AES, sont pressés d'obtenir des résultats alors que Daniel Roques demande des moyens financiers qui seront d'abord exclusivement apportés par les laboratoires espagnols jusqu'à la mise en place de cette retenue de 3 % prélevée lors de la facturation par la Venta peïo et destinée au combat juridique. De l'automne 2009 au printemps 2010, c'est la période clef. Ce sont les descentes de gendarmes, la mise en garde à vue avec menottes, etc. C'est le début de la défiance. Le 22 octobre dernier à Bayonne, les éleveurs me crachent enfin le morceau. Ils m'affirment avec force et presque violence que Daniel Roques les a lâchés à ce moment-là. Ils ne comprennent pas que leur sauveur ne puisse pas les sortir de ce mauvais pas et qu'il ne vienne pas immédiatement sur place lui qui réside à 700 kms de là. Même si elles sont restées vaines, il y a eu réelle intervention de sa part et de celle de son avocat Jean-Paul Montenot auprès du juge d'instruction. A ce moment, on imagine le jeu des enquêteurs interrogeant des éleveurs se sentant trahis. Ensuite, ce sera au tour de Daniel Roques d'être mis en garde à vue en mai 2010 à Bordeaux. Les éleveurs ne se manifesteront pas à son égard et il découvrira alors les propos peu amènes que certains éleveurs auront eu envers lui. Au final, les enquêteurs auront réussi à diviser les deux parties.

Devant la juridiction de Bayonne et ce, à quelques mois des élections européennes, évoquer l'Europe semble une gageure. Brouillonne, la présidente suggère que l'association Audace est une coquille vide. L'avocat Jean-Paul Montenot rappellera tout de même la reconnaissance de l'association au niveau des instances européennes et

notamment la victoire contre la Commission et le Conseil européen à propos des taxes anti-dumping sur le glyphosate.

Pathétique sera le représentant de la brigade nationale d'enquête vétérinaire lui qui dressera méthodiquement la liste pointilleuse des obligations des éleveurs vis à vis de la législation. D'après lui, une dizaine de cabinets vétérinaires affairistes sévissent en France et il se félicite d'en avoir signalé la plupart. Il veut mettre hors d'état de nuire ces casseurs de prix qui travaillent à des prix sensiblement égaux au prix d'achat. Il ne sera guère ému quand un éleveur avouera qu'il ne peut assurer toutes les règles de bien-être animal. En effet, mieux vaut laisser crever un veau car le prix de la visite du vétérinaire et du médicament représente deux fois le prix du veau. Au cours de l'audience, questionnant les éleveurs sur leurs revenus, la présidente, mal à l'aise, s'est vite arrêtée aux deux premiers évoquant un revenu quasi-nul voire des revenus négatifs. Voilà qui tranchait avec les 10 000 euros annoncés par Daniel Roques (montant brut, soit 6500 € net précisé plus tard au titre de salarié de la société Phytheron). Le procureur de la République n'avait plus qu'à mettre le doigt sur ce chiffre et suggérer comme l'avait fait au préalable l'avocat des parties civiles, le syndicat et l'ordre des vétérinaires, qu'Audace était « une usine à fric » qui avait utilisé le trésor de guerre, à savoir les fameuses commissions de 3 % (celles-ci prélevées par la Venta peïo et non par l'association Audace, faut-il encore le rappeler). Pour le représentant du ministère public, les éleveurs qui font « un travail de chien » étaient des victimes poussées par Daniel Roques qui en a tiré bénéfice. « Un homme dont la rémunération est sans commune mesure avec les éleveurs »... « Le grand méchant loup démasqué », clamant ironiquement l'avocat de Daniel Roques contre lequel le procureur a requis de fortes amendes. A l'issue de cette audience suivie par une centaine d'éleveurs dont Pascal Massol, la paix sociale était sauve... En effet, le procureur a été clément avec les éleveurs auxquels il demanda gentiment de stopper leurs achats en Espagne...pour qu'il n'y ait pas de distorsions avec les autres éleveurs français. Hallucinants propos ! En attendant, aucun éleveur n'a signalé combien d'argent il a pu économiser en achetant ses médicaments en Espagne, de manière parfaitement licite jusqu'en 2005, puis avec le risque annoncé par Audace postérieurement au décret publié le 27 mai 2005. Au final, dégoûté, Daniel Roques peut l'être. Moralité : comme disait mon père qui vient de décéder: trop bon, trop con ! Délibéré le 10 décembre...

ARGOS... Tél. : 02 41 73 01 34 - Portable : 07 71 05 04 70
e-mail : ARGOS.Laluc@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Guy Laluc
Secrétaire de rédaction : Juliette Laluc-Bellec - Conception et impression :
SETIG Palussière - CPPAP : 1015T87176 - Reproduction interdite.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ARGOS Communication Agricole, au prix de 60 € les 11 numéros.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je joins un chèque à l'ordre de

Argos Communication Agricole
Espace Performance - 42 avenue du Lac de Maine - 49000 Angers

PS : un justificatif vous sera envoyé.